

Décision

Générale

colonial

Décision n° 62/99/SPCG portant nomination de M. Elmi Abdallah-Iltire OKkal de Loyada .

n° 62/99/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 décembre 1962

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro
31 décembre 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret: n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté 68/SPCG du 31 mai 1958 relatif au statut des Okal

Vu le procès-verbal de consultation des notables Odahgob de Loyada en date du 17 octobre 1962

Sur proposition du Ministre des Affaires Intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 22 décembre 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Elmi Abdallah Iltire, Issa Odahgob, Rer Galan Guédid Galan, est nommé okal des Issa Odahgob de Loyada pour compter du 1er novembre 1962, en remplacement de son père Abdallah Iltire Idleh décédé. M. Elmi Abdallah Iltire percevra une indemnité mensuelle de 10.000 francs (dix mille). Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, René TIRANT. Par le Chef du Territoire : Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement, ALI AREF BOURHAN.